

Dissertation de philosophie

Qu'est-ce qui peut fonder l'accord des esprits ?

En psychologie, l'esprit sert à désigner les processus mentaux et la faculté de penser propre à chaque homme. L'esprit ou la conscience serait alors la partie immatérielle du corps qui nous permettrait, grâce à de nombreux facteurs passés ayant sculpté notre façon de penser, de prendre parti, d'émettre des points de vues et de penser tout simplement selon nos principes et notre morale. Mais puisque ce processus renseigne sur ce qui est propre à chaque homme et non à un seul, nous pouvons légitimement nous demander ce qui relie les consciences entre elles, ce qui forme l'intersubjectivité. Or, celle-ci doit bien se fonder sur des éléments tangibles, sociaux, historiques ou ontologiques : "Qu'est-ce qui peut fonder l'accord des esprits ?"

Depuis toujours, les hommes apprennent, grandissent et vivent en communauté, ce qui a instauré certains principes que l'on appellera universels et une « morale commune » qui prédispose les idées de bien ou mal nécessaire pour vivre entouré d'autres esprits. Deux esprits peuvent alors s'accorder par une morale commune ou des principes communs, comme deux personnes engagées dans le même combat défendraient ensemble les principes et les idées qu'ils prônent, ou comme deux personnes recherchant la même chose s'associeraient pour l'obtenir, que leur but ou leur morale profonde soit commune ou non. Il y a donc certaines situations qui entraîneraient constamment deux êtres différents à un accord. Cependant, la conscience, si l'on prend sa définition par la morale, exprime la notion de conscience morale ou non et donc, de bien ou de mal. L'esprit est différent pour chaque homme car les facteurs qui les façonnent sont multiples et n'ont alors pas les mêmes répercussions sur cette conscience, l'accord entre deux esprits différents tiendrait-il alors toujours ? En excluant cette situation de socles communs, le fondement de l'accord des esprits pourrait-il tenir sur le socle d'un désaccord premier ?

Nous tenterons alors de montrer d'abord que les accords d'esprits sont possibles par des fondements simples et universels. Puis, nous étudierons cette idée de morale commune qui prédispose en fait ces accords d'esprits. Enfin, suite à l'étude d'exemples nous mettrons en avant le fondement même de la nécessité d'un accord, ce pourrait être le désaccord, qui serait a priori, le fondement de l'accord lui-même.

D'une part, la question de l'accord des esprits semble tout d'abord être fondée par la possibilité même de compréhension entre ces esprits, tout accord serait impossible sans certaines conditions au premier abord primordiales. En effet, d'après le philosophe **Eric Weil** dans *La logique de la philosophie*; 1962 ; « vous reconnaissez la valeur et la validité de la logique ; ou, si vous la niez, vous avouez en même temps que vous n'avez rien démontré et n'avez fait que parler pour rien dire. » p.22, la logique est la vérité, si l'on ne se base pas sur la logique, on ne se base sur rien et donc nos propos n'ont pas de valeur. Ici, **Eric Weil** montre premièrement que pour tout homme la logique est la vérité et donc se baser sur elle devrait constamment aboutir à un accord. La logique se place alors comme un langage universel, d'après la citation ; « La logique envisagée ainsi est la logique formelle, celle qui est destinée à permettre l'enquête sur la valeur de ce que dit l'un et l'autre au cours de l'entretien contradictoire, du dialogue. » p.23 l'auteur montre que la logique, déterminée comme vérité, permet alors de discerner le vrai du faux et donc de dissiper les désaccords. En somme, selon **Weil** c'est le dialogue qui permet de faire intervenir la logique dans les différentes thèses en contradictions et, donc qui permet de déterminer la thèse valable de l'autre, que l'autre esprit devra admettre ce qui aboutira alors à un accord.

D'autre part, il ne pourrait exister de dialogue logique et raisonnable sans la raison. C'est la raison qui permet de connaître, de juger et d'agir conformément aux principes communs d'une société. La raison, qui est en un sens universelle, fonderait alors la possibilité même d'un accord car elle serait commune à tous les esprits ; Il est possible d'étudier cette idée de raison commune grâce au récit utopiste de **Campanella** par exemple. Dans son *Idée d'une république philosophique : La cité du soleil* de 1602, **Tommaso Campanella** comte à travers le personnage du Génois cette cité idéale à un Hospitalier. Premièrement, « *Leur souverain est un prêtre, que dans leur langue ils appellent Soleil* » p.28 nous fait remarquer que l'auteur a choisi, conformément à la raison de son époque, de garder la notion d'un seul dirigeant, il insiste même sur la mentalité en attribuant à ce souverain la religion et le soleil qui accentue cette idée qu'il dirige tout à l'image d'un roi. On observe donc déjà ce socle raisonnable. Cependant, **Campanella** ne s'arrête pas là, « *Trois chefs l'assistent : Pon, Sin et Mor, noms qui veulent dire, dans leur langue Puissance, Sagesse, Amour.* » p.29 ; « *Il y a chez eux autant de magistrats qu'il y a chez nous de noms de vertus, et chacun d'eux porte ce nom en guise de titre. Ainsi, on les appelle : magnanimité, courage, chasteté, liberté, justice criminelle et civile, adresse, vérité, bienfaisance, reconnaissance, gaîté, activité, sobriété, etc.* » p.32 ici, on observe qu'il a choisi de totalement construire cette société en fonction des espérances et attentes de sa propre société, malgré que ce soit un récit utopiste, **Campanella** n'imagine pas seulement l'idéal mais le parfait en fonction d'une raison commune, il ne comte pas l'inimaginable comme il le pourrait. De plus, on recense de nombreuses références à la religion, aux héros et aux principes importants de sa société, en suivant ce récit, une sorte de socle raisonnable se met donc en place. **Campanella** a donc supposé la raison de sa société comme raison commune et a donc ici mis en place une société sur laquelle tout le monde serait d'accord, la raison serait alors bien le fondement de l'accord.

Il semblerait donc qu'un accord entre esprits nécessite bien certaines conditions et ou certains dénominateurs communs qui prédisposeraient un accord. Premièrement, la question de la condition d'un langage et d'un dialogue logique étayer par **Eric Weil** et secondement la nécessité de la raison dans la thèse mise en avant par l'utopie de **Tommaso Campanella**. D'après ces deux exemples, on conclut donc qu'il est évident que les fondements d'un accord sont premièrement le dialogue qui prédispose la compréhension de deux esprits et donc la possibilité même d'une communication logique et donc d'un accord. Deuxièmement, l'accord reposerait surtout et avant tout sur la raison, ou plutôt sur un socle raisonnable commun, qu'on mis en avant les utopistes, qui définirait alors un socle d'entente, d'accord.

Cependant, un accord à proprement parlé est défini comme une conformité de pensées, de sentiments. Or, notre première approche n'exprime pas cette notion mais plutôt les conditions qui pourraient amener à un accord, elle exprime ce qui peut aider à un accord mais pas comment fonder l'accord en lui-même.

Tout d'abord, suite à l'écrit d'**Eric weil**, nous avons conclu qu'un accord nécessitait un dialogue logique. Cet argument est vrai mais seulement si l'on considère la logique comme universelle or, si il y a besoin d'un accord c'est que les logiques des esprits sont sûrement différentes et donc qu'il faudrait supposer que l'une est la bonne logique et l'autre la mauvaise et seulement dans ce cas un accord pourrait être possible lorsque l'un adopte la logique de l'autre. Dans la *Critique de la faculté de juger* de 1790, **Kant** dit « *Le jugement de goût prétend obtenir l'adhésion de tous ; et celui qui déclare une chose belle estime que chacun devrait donner son assentiment à l'objet considéré et aussi le déclarer comme beau.* » §19 ; Il exprime alors là la notion que lorsqu'un jugement est posé il prédispose les autres esprits à le suivre, que son jugement soit commun ou non. Si l'on applique cette notion à la logique, on met en évidence que chacun peut avoir sa logique et estimer que l'autre y adhère car il l'a considérée comme universelle : « *Ce n'est donc que sous la présupposition qu'il existe un sens commun (et par là nous n'entendons pas un sens externe, mais l'effet résultant du libre jeu des facultés de connaître), ce n'est, dis-je, que sous la présupposition d'un tel sens commun que le jugement de goût peut être porté.* » § 20. Il exprime ensuite le problème

que ces présuppositions de jugements communs produisent : « *il ne dit pas que chacun admettra notre jugement, mais que chacun doit l'admettre.* », on présuppose que l'on s'accordera par "logique" d'un sens commun dont chacun prédispose. On suppose donc l'accord avant même le dialogue ce qui montre que ni la logique ni le dialogue ne sont les fondements d'un accord car le fondement s'il y en a un, est alors ante-langagier.

En suivant ce raisonnement, la raison que nous avons défini comme fondement inconditionnel d'un accord de part son universalité pose également problème en ce sens qu'elle présuppose elle aussi un accord commun, un sens commun. En effet, la raison est sans doute universelle mais tout comme le goût, cela ne veut pas dire qu'elle est la même pour chacun. La question de ce qui vient avant même le dialogue et le fait de raisonner se pose alors. Dans la **section I** de *Les fondements de la métaphysique* de 1785, **Kant** met en évidence l'aspect commune d'une notion ante-langagière : La morale. Il passe par l'exemple de l'homme dit mauvais, celui qui ne suit pas les notions de bien ou de mal définit par la morale ; il dit alors que la morale définit bien le bon et le mauvais car l'homme mauvais a conscience de l'être puisque justement, il ne suit pas cette morale qu'il connaît déjà (sens commun), mais qu'il se refuse à appliquer (d'où son immoralité). Par exemple, **Kant** se pose le problème suivant : « *ne puis-je pas, si je suis dans l'embarras, faire une promesse avec l'intention de ne pas la tenir ?* » p.20 qui met en jeu cette morale. Il montre ensuite la largeur de la question qui revient à demander s'il est possible d'être immoral lorsque cela nous arrange. Ainsi, il montre que la notion de morale est commune, chacun sait discerner le bien du mal grâce à cette morale. S'en suit alors la notion de maxime ; « *n'est-ce pas agir avec plus de prudence que de se conduire ici d'après une maxime universelle et de se faire une habitude de ne rien promettre qu'avec l'intention de le tenir ?* » p.20 **Kant** exprime ici que si il s'autorise le fait d'être immoral, il en revient à considérer cette immoralité comme une maxime et donc à ne plus attendre de l'autre qu'il soit moral car, encore une fois par morale, si il suit cette maxime il doit accepter qu'autrui la suive également (mais c'est là son devoir, et je ne saurais l'imposer à autrui de façon contraignante). Pour résumer, La morale intervient dans tout le cours de la pensée de l'homme, l'esprit est donc sensible à cette morale d'où découlerait l'accord des esprits, de cette moralité commune. De plus, dans la **section III**, **Kant** montre que l'esprit n'est pas seulement sensible mais également intelligible, c'est à dire qu'il est libre de se donner ces propres fins et, qu'il suit librement et instinctivement la morale : « *Si donc la liberté de la volonté est supposée, il suffit d'en analyser le concept pour en déduire la moralité avec son principe* » ici, **Kant** montre la correspondance entre la liberté et la morale, « *Nous nous supposons libres dans l'ordre des causes efficientes afin de nous concevoir dans l'ordre des fins comme soumis à des lois morales, et nous nous concevons ensuite comme soumis à ces lois parce que nous nous sommes attribués la liberté de la volonté* » p.61 puis, il explique que c'est justement parce que l'esprit est intelligible que la morale est considérée comme inconditionnelle et commune car même si l'on se considère libre, on se soumet à cette morale. Pour résumer, le fondement de l'accord serait alors l'appartenance des esprits à un monde intelligible et moral, le fondement des accord d'esprit serait donc bien immatériel et ante-langagier puisque, librement, nous serions tous accordés sur la même notion de morale.

Cependant, La morale propre à un esprit n'est fondée que sur l'esprit en questions, sur son expérience, or, la particularité d'une expérience c'est qu'elle est personnelle et donc non représentative de la bonne morale commune. Alors, comme nous l'avions remarqué lors de l'introduction, la morale, finalement tout comme la raison et la logique, n'est pas commune qu'elle en a l'air. On ne saurait même pas définir une bonne morale car chaque esprit ayant sa morale la considérerait comme morale commune et donc comme unique bonne morale. Ce monde moral et intelligible que nous avons défini comme commun ne peut donc pas être le fondement de l'accord des esprits, comme l'a dit **Kant**, l'appartenance n'est pas donnée mais postulée, on présuppose toujours qu'elle soit un fondement absolue alors que l'on en est jamais certains. La question même du sujet pose alors deux problèmes : On ne peut fonder l'accord des esprits sur quelque chose de non commun et on ne peut encore moins le fonder sur une chose qui est seulement postulé, supposé car il nous faudrait avoir l'expérience même de l'accord des esprits et de là vient un paradoxe ; on

fonderais le monde intelligible sur l'accord des esprits qui serait lui même fondé par ce même monde intelligible. On s'aperçoit donc que la question initiale n'accède à aucunes réponses valables car on nous demande de rechercher le fondement de l'accord des esprits, on supposait alors que le fondement était la raison, or lorsque l'on explicitait ce concept de raison on disait en faite que : la raison est l'accord des esprits et donc le fondement du dialogue, on disait donc que le fondement de l'accord des esprits c'était l'accord des esprits lui même. Le problème est donc le suivant, si l'on prend compte que rien n'est réellement commun, que tout est effectivement différents selon de nombreuses choses, cela voudrait alors dire, si l'on estime qu'un accord d'esprit est possible, que le fondement d'un accord viendrait avant même l'ante-langagier. Il ne faudrait alors pas chercher les socles ou les conditions qui permettent d'aboutir constamment à un accord comme le suggérais la questions mais plutôt, ce qui produit la nécessité d'un accord car c'est de là que part l'accord lui même. L'accord d'esprit permettant l'évolution, on peut alors se demander directement ce qui peut fonder l'évolution des esprits par leur accords et si le désaccord ne serait pas au fondement de celui-ci ?

Finalement, le problème que la question pose nous amène à une réflexion plus large et pertinente, en effet, le fait qu'aucun socles ne soit réellement communs et donc qu'aucun ne fondent les accords d'esprits nous pousse à réfléchir sur l'origine même de l'accord des esprits, autrement dit, on réfléchit maintenant sur ce qui peut fonder l'évolution des esprit grâce à leur ententes.

Kant en 1784 dans sa **Quatrième proposition** de *Idée en vue d'une histoire universelle dans une perspective cosmopolitique*, nous soumet la thèse suivante ; « *Le moyen dont la nature se sert pour mener à bien le développement de toutes ses dispositions est leur antagonisme dans la société* » il soutient alors que c'est l'antagonisme social, qui définit une situation dans laquelle deux phénomènes ou leurs conséquences s'opposent dans leur effets, qui permet le développement des conditions humaines, en d'autre mot si l'on rapporte cela à notre cas, il soutient que c'est la discorde, le désaccord qui permet l'évolution des esprits. **Kant** définit alors l'antagonisme comme « *insociable sociabilité* », c'est à dire le fait que c'est le privilège de l'insociabilité qui est le facteur de la sociabilisation, c'est la nature de l'homme qui le pousse à s'humaniser et à humaniser le monde et donc, à s'accorder avec ce monde et les esprits qui y habitent. Pour résumer, Kant montre que ce n'est pas pour l'amour du bien que l'homme parvient à s'élever mais par la discorde, « *l'insociable sociabilité* », donc c'est l'antagonisme qui est le facteur du perfectionnement humain. Après avoir énoncé et étayé sa thèse **Kant** passe par la critique du mythe des bergers d'Arcadie (L'Arcadie est un pays mythique, une terre de bergers où l'on vivrait heureux d'amour, c'est une sorte de paradis décrit d'une vision assez naïve.) : « *Sans ces propriétés d'insociabilité, en elles-mêmes certes pas aimables, d'où surgit la résistance à ses prétentions égoïstes que chacun doit nécessairement rencontrer, tous les talents resteraient enfouis à jamais dans leur germe, dans une vie de bergers d'Arcadie, dans une concorde, une frugalité et un amour mutuel parfaits : les hommes, doux comme les agneaux qu'ils font paître, donneraient à leur existence une valeur à peine plus grande que celle qu'a leur bétail* » pour montrer que sans antagonisme, sans discorde, malgré cet idée d'illusion d'un monde parfait, les hommes n'évolueraient pas et donc leur existence resteraient à son stade primaires.

La thèse de **Kant** exprime donc la nécessité du désaccord qui serait en faite le fondement de l'évolution même des esprits, et par évolution on entend aussi accord. De nombreuses situations prouvent cette thèse, par exemple, pour montrer l'échelle à laquelle elle est dans la vie, prenons comme exemples l'histoire ; Plus précisément, les mentalités par rapports au religions en France. A la seconde moitié du XVI siècle, les catholiques et les protestants menaient une violente guerre civile. Le problème, ou plutôt le désaccord de ces communautés, était causé par le fait que la France, comme dans beaucoup d'autres pays à cette époque, n'acceptait et ne revendiquait comme officiel qu'une seule religion (ici le catholicisme). Le désaccord entre les mentalités a donc eu un impact destructeur sur la France, c'est là que l'on se rend compte du besoin de savoir sur quel fondement se basé pour obtenir un accord d'esprit qui, à cette époque là paraissait impossible. Cet aspect montre

déjà que nôtre première approche comportait effectivement de nombreuses failles car ici, l'accord ne serait ni possible par le dialogue ni par la logique et encore moins par la raison car chaque camps avaient en effet sa propre logique et sa propre raison en fonction de sa religion qui est différente de l'autre. Ensuite, c'est avec l'évolution de la situation que se prouve la thèse de Kant ; c'est le désaccord entre les deux religions différentes qui a permis ensuite l'évolution de la France elle même en un état laïc, et donc, qui a permis l'entente entre toutes les religions.

D'après cet exemple, on conclut que c'est bien le désaccord entre les esprits qui a fondé une évolution et un accord entre eux, de plus, il existe de nombreux cas similaires à celui-ci ce qui prouve son caractère universel. La thèse de Kant est donc bien confirmée et, plus généralement, cela nous permet de mettre en évidence la thèse suivante ; C'est le désaccord, la discorde qui fonde et rend possible l'accord des esprits.

Pour finir, le sujet initial n'admettait donc que des réponses incomplètes. Il ne permettait pas de définir un réel fondement car il supposait déjà, en quelque sorte, que celui-ci était la raison. Or, comme nous l'avons déjà explicité, cette recherche n'aboutissait qu'à un paradoxe. Cependant, le problème du sujet nous a permis de trouver que malgré que rien ne soit réellement universel, on peut aller plus loin, pousser encore, avant l'antelangagier pour cerner la base du problème, donc ici le désaccord. Cela nous a permis de voir, grâce à une vision plus large, que le désaccord nous apparaît alors comme le fondement de l'accord des esprits lui même et également, le fondement de l'évolution car comme nous l'avons démontré, sans discorde il n'y a pas de conflit donc pas de réflexion et donc, en somme, ni d'accord, ni d'évolution. Le désaccord, ou la discorde n'est donc pas seulement le fondement d'accord plus poussés mais également le fondement de toute réflexion et, au sens plus large, de l'évolution.

A la question « Qu'est-ce qui peut fonder l'accord des esprits ? », il semblait falloir répondre par simples déductions que ce serait le langage, la logique et le dialogue qui seraient ces fondements. Nous avons donc prouvé grâce au récit philosophique d'*Eric Weil* que la logique, étant universelle, nous permettait, par sa qualification de vérité, d'établir un accord par un dialogue puisque chaque esprit procède effectivement par logique. De plus, un exemple antelangagier nous était également apparu comme évident ; la raison. Comme le montre bien l'utopiste *Campanella*, chaque esprit se base sur un socle raisonnable, que nous avons estimé comme communs.

Cependant, suite à l'étude de la *Critique de la faculté de juger* de *Kant* nous avons remarqué que les supposés fondements que nous avons trouvés n'étaient pas faux mais pas vrais pour autant, ils ne se vérifiaient en fait que dans certains cas car ils n'avaient pas la propriété d'être universels. En effet comme l'a exprimé *Kant*, ce n'est pas parce qu'on estime quelque chose comme logique que cela l'est pour tout le monde. De plus, la notion de raison ne convenait qu'à un désaccord entre deux esprits ayant la même raison, elle n'était donc pas un fondement constant. Nous avons donc conclu, par l'étude de la **section I et III** de *Les fondements de la métaphysique* de *Kant* que le fondement de l'accord des esprits était leur appartenance commune au monde intelligible et moral.

Mais cette conclusion comportait elle aussi une faille, la moralité, tout comme la beauté, n'est basée que sur l'expérience propre à chaque esprit or on ne peut se baser sur une expérience personnelle.

Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que la question de base était tout simplement mal posée et ne nous permettait pas de fournir de réelles réponses car elles amenaient à un paradoxe. Nous avons donc analysé la *Quatrième proposition* de *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* de *Kant* qui étayait la thèse que c'est la discorde qui fonde et permet l'évolution des esprits et, par l'exemple des guerres de religion nous avons pu en arriver à l'annonce de la thèse qui exprime que c'est le désaccord qui permet l'accord même entre esprits.

Pour finir, nous avons supposé que deux esprits différents pouvaient s'accorder en fonction de socles communs, de principes communs qui auraient été instaurés par la vie en communauté comme le suggérait la question. Cependant cette même question n'admettait pas seulement un problème, mais n'aboutissait en fait qu'à un paradoxe. Il était donc impossible de définir ici des

fondements d'un accord d'esprit on s'était donc trompé lors de notre première approche comme nous l'avions esquissé dans notre seconde approche. Au final, en suivant notre résolutions suite à une reformulation de la question qui permettait d'y répondre, on se rend compte qu'il est sûrement possible d'établir un fondement d'accord entre esprit constant, il faudrait donc repenser toute la démarche en fonction du désaccord comme fondement de tout accord possible.